

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 8 décembre 2014
Séance du 13 novembre 2014

28 Grange à musique - Convention de partenariat Grange à Musique / Collège Marcellin Berthelot

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes
FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL,
MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M.
FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme
DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme OYONO

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. ASSAMTI

Pouvoir à :

M. BOUKACHBA

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Mme GOMES-NASCIMENTO

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

M. SERTAIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39

- Nombre de conseillers en exercice : 39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ Rapport de présentation :

Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre des activités régulières et des projets d'Education Artistique et Culturelle (EAC) de la Grange à Musique, la ville de Creil et le collège Marcellin Berthelot ont souhaité mettre en place une convention de partenariat liée au projet pédagogique appelé « CDDC – Vous avez dit Rock ? ». Pour rappel, les CDDC (Contrat Départemental de Développement Culturel) font partie des activités facultatives dans les collèges. Ils sont construits autour d'un projet annuel élaboré par une équipe d'enseignants, de partenaires extérieurs et d'élèves.

Les objectifs de ce dispositif, co-piloté par l'Inspection Académique (DSDEN Oise) en partenariat avec le Conseil Général de l'Oise et la DRAC Picardie sont les suivants : favoriser l'ouverture culturelle; provoquer une réflexion sur la place de la culture dans l'établissement scolaire; garantir la mise en place de parcours culturels; valoriser la diversité de l'offre culturelle du territoire ; lutter contre les inégalités territoriales d'accès à la culture.

maintenant !

Cette convention définit les modalités de partenariat intégrant ce projet pédagogique sur 2014-2015. Elle intègre pleinement la labellisation SMAC (Scène Musiques Actuelles) de l'équipement municipal creillois dont un axe correspond au travail auprès des scolaires et jeunes publics. La convention proposée précise les modalités d'entente entre les deux partenaires ainsi que les modalités financières d'intervention et de prise en charge de chacune des parties.

Ce dispositif, entre autres, contribuera au développement des pratiques artistiques et culturelles interdisciplinaires pour éveiller et entretenir le goût pour la culture comme outil d'éducation et de cohésion social sur le territoire, sur lequel nos contrats d'objectifs inscrivent nos actions.

Le coût total du projet s'élève à 2150€, sans incidence financière pour la Ville, le collège versant 1500€ à la Ville et prenant en charge la différence soit 650€.

Il vous est proposé de valider la signature et l'effectivité de cette convention.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 13 novembre 2014,

Vu la convention ci-jointe,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le projet pédagogique de CDDC « Vous avez dit Rock ? » mis en place avec le collège Marcellin Berthelot.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la ville de Creil et le collège Marcellin Berthelot concernant le CDDC « Vous avez dit Rock ? » et tous les documents y afférents.

Article 3 : d'accepter le versement par le collège Marcellin Berthelot d'un montant de 1500 € au titre de ladite convention.

Article 4 : d'imputer les dépenses et recettes dudit projet sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, comptes 611/314/GM et 7478/314/GM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 09 DEC. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 12.12.2014

et publication ou notification le 09.12.2014

CREIL le 12.12.2014.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Ratuy

